

Résolution de l'Assemblée générale du personnel du secteur parapublic de la santé

Pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail du secteur parapublic de la santé !

Réuni en assemblée générale le mardi 25 juin 2019, le personnel du secteur parapublic de la santé a pris connaissance :

1. du résultat de la pétition « Pour l'augmentation des salaires du personnel du secteur de la santé parapublique vaudoise ». Plus de 7'000 personnes ont signé cette pétition.
2. de l'état des démarches entreprises et des négociations en cours avec les organisations patronales signataires de la CCT-Santé pour la concrétisation des améliorations salariales promises et l'application pour le personnel du secteur sanitaire parapublic de la grille salariale de la Convention collective de travail de l'Hôpital Riviera-Chablais (CCT-HRC)..
3. Des décisions prises par la Commission paritaire professionnelle du secteur sanitaire parapublic vaudois pour une convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois
4. De la reconnaissance par le Conseil d'Etat de la grille salariale de la CCT-HRC comme constituant la norme dans le secteur sanitaire parapublic vaudois, à compter du 1^{er} septembre 2019 pour les EMS, et d'ici au 1^{er} janvier 2020 dans les hôpitaux et les soins à domicile.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale du personnel du secteur sanitaire parapublic vaudois :

- décide de transmettre la pétition «Pour l'augmentation des salaires du personnel du secteur de la santé parapublique vaudoise» aux faïtières patronales (HEVIVA, FEDEREMS, FHV et AVASAD) ainsi qu'à la Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et d'exiger les revalorisations salariales annoncées dont le financement est garanti dès le 1^{er} juillet 2019.
- revendique la convergence des pratiques salariales dans le secteur sanitaire vaudois et la reconnaissance de la grille salariale de la CCT-HRC comme norme pour l'ensemble du personnel régit par la CCT-Santé, première étape vers l'égalité salariale entre secteurs public et parapublic.
- sollicite impérativement l'ouverture de négociations concernant notamment la détermination du salaire à l'engagement (prise en compte de l'expérience et reconnaissance des tâches éducatives), les améliorations de la gestion de la planification, la reconnaissance de la pénibilité du travail, la revalorisation des indemnités pour travail de nuit, du dimanche et des jours fériés et du service de piquet, l'allocation du temps nécessaire aux opérations d'habillage et de déshabillage lorsque le port d'une tenue de travail est imposé, l'amélioration des conditions de retraite et l'introduction d'une retraite anticipée.

Résolution adoptée à l'unanimité des personnes présentes. L'Assemblée générale du personnel charge les organisations syndicales et professionnelles signataires de la CCT-Santé de la transmettre aux organisations patronales et au DSAS.

Lausanne, le 25 juin 2019